Acte publié et certifié exécutoire

Trignac
Ville de Brière et d'Estuaire

Conseil d'Administration du CCAS
Procès-Verbal du 27 Février 2025

Date Convocation	10/02/2025
Présents	Claude AUFORT Laurence FREMINET, Vice-présidente du CCAS, Eric MEIGNEN, Christian AUCLAIR, Germaine GLOTIN-GALLEN Stéphanie BURNEL, Nicolas PALLIER, Solène MERABET, Dominique MAHE VINCE, Amélie DANET – responsable CCAS- Secrétaire de Séance
Excusés	
Absents	Raphaël MOUNIER (Emmaüs) David PELON,
Ordre du jour	1. Approbation du Procès-Verbal du dernier Conseil d'Administration 2. Information au Conseil d'Administration : Compte rendu des Aides Sociales Facultatives délivrées et Election de Domicile 3. Délibérations : Présentation du ROB et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 4. Point divers Retour sur les festivités Noël de fin d'année et présentation du calendrier prévisionnel 2024/2025 Présentation du livrable sur la mobilité des ainés et du projet chauffeurs Solidaires Appel à projets 2025 : Conférence des Financeurs et CARSAT – Les 5 sens en action : Activité physique Adaptée et alimentation équilibrée pour les seniors

Constatant que le quorum est atteint Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 17h00

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Président soumet à l'assemblée, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 28/11/2024.
Le procès-verbal, n'appelant à aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2. INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte-Rendu des Aides Sociales Facultatives et Election de Domicile

Une présentation est faite des aides alimentaires et financières délivrées sur l'année 2024. L'ensemble des aides allouées en 2024 seront présentées à la séance du 27 mars 2025 via le rapport d'activité.

Aides alimentaires :

	Mois	Nombre de demandes	Nombre de Foyers	Nbres de demandes accordées	Montant	Refus ou ajournement ou annulation
CTA	Janvier à Décembre 2024	157	120	138	16 680€	18
CP	Janvier à Décembre 2024	34	24	28	2 280	9
Total		191	124	166	18 960€	27

Aides financières (hors alimentaire) délivrées depuis Janvier 2024 (Commission Permanente)

Mois de l'intervention	Montant total accordé	Nbre Interventions	Accord	Refus	Annulation de la demande ou Ajournement
01 - Janvier	665.60€	3	3	0	0
02 - Février	536.75€	4	4	0	0
03- Mars	493.94€	9	2	7	0
04 - Avril	200.54€	1	1	0	0
05- Mai	775.74€	5	4	1	0
06 - Juin	550€	2	2	0	0
07 - Juillet	940€	8	5	3	0
09 - Septembre	690€	6	5	0	1
10 - Octobre	724,71€	7	6	0	1

11- Novembre	600.00€	4	4	0	0
12- Décembre	0.00	1	0	1	0
Somme :	**6 177.31 €**	**50**	**36**	12	1

Libellé du type d'intervention	Montant total accordé	Nombre de foyers	Nombre d'interventions	Nombre d'accords	Nombre de refus	Pourcentage :
Frais Expertise Médicale	1 260,00 €	7	7	7	0	20,40%
Loyer	850,00 €	5	6	3	3	13,76%
Achat mobilier/électroménager	830,98 €	4	4	3	0	13,45%
Voyages Scolaires	680,00 €	7	7	6	0	11,01%
Frais d'Electricité	633,84 €	6	6	4	2	10,26%
Frais Eau	316,60 €	3	3	3	0	5,13%
Frais de Garage	300,00 €	2	2	1	1	4,86%
Désemcombrement/Insalubrité	250,00 €	1	1	1	0	4,05%
Frais de Déménagement/Emménagement	200,54 €	1	1	1	0	3,25%
Autre Aide au Projet	200,00 €	2	2	1	1	3,24%
Frais Médicaux	150,00 €	1	1	1	0	2,43%
Restauration Scolaire	150,00 €	1	1	1	0	2,43%
Assurance Véhicule	143,97 €	1	1	1	0	2,33%
Frais de Garde	114,71 €	1	1	1	0	1,86%
Téléphonie/Internet	62,92 €	2	2	1	1	1,02%
Maintien de l'Autonomie (AJ - AD - PR)	33,75 €	2	2	1	1	0,55%
Contrôle Technique	0,00 €	1	1	0	1	0,00%
Frais de Mutuelle	0,00 €	1	1	0	1	0,00%
Frais d'Obsèques	0,00 €	1	1	0	1	0,00%
Somme :	**6177,31**	**49**	**50**	**36**	**12**	

Domiciliation : 56 domiciliés au 31/12/2024
51 nouvelles domiciliations depuis janvier 2024
20 renouvellements /45 sorties depuis le 1 er janvier 2024

PREND ACTE des Aides Sociales Facultatives et des Elections de Domicile

3 – DELIBERATIONS

3.1 Présentation du ROB et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Monsieur Claude AUFORT, Président du CCAS, ou son représentant rappelle :
L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants et plus, un débat ait lieu au Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire et ne présente aucun caractère décisionnel.

L'article 107 4° de la loi n°2015-91 du 07 aout 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriales de la République (NOTRe) est venu modifier les articles L.2312-1 et D.2312-3 du CGCT pour préciser le contenu du rapport du débat d'Orientation budgétaire (DOB)
Il permet à l'assemblée délibérante de disposer des informations qui ont présidé à l'élaboration des orientations budgétaires :

- éléments de contexte – indicateurs de besoins sociaux
- orientations de la ville et projets du service
- Rapport financier (résultat 2024 et provisoire 2025)

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette, et de l'endettement à la fin de l'exercice

Il est proposé au Conseil d'Administration de débattre :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir consulté ce rapport,

Vu les dispositions de la loi N°015-991 du 7 Aout 2015 portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRe)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

Sur proposition de Monsieur le Président ;

Le Conseil d'Administration, a décidé **à l'unanimité**

-d'Approuver la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire
-d'Acter la Tenue du débat d'orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2025

(0 abstentions/ 0.voix contre/9 voix pour)

4. POINTS DIVERS

- 4.1 Point sur les festivités de Noël

Les membres du Conseil d'Administration ont échangé sur l'organisation des festivités de Noël.
Dates retenues :
Distribution des colis au Centre Culturel le 04/12/2025
Repas des ainés : 17/01/2026

Eric Meignen indique le club de Basket de Trignac est contraint de ne pas pouvoir utiliser le gymnase ce week-end-là, week-end de la reprise du championnat. Eric Meignen soumet d'avancer le repas des ainés la semaine précédente. Cette proposition va être transmise également au service citoyenneté.

- 4.2 Etude Thématique le COMPAS : la mobilité des ainés

Le prestataire Le COMPAS a animé deux ateliers en octobre 2024 sur la thématique « mobilité des ainés » auprès des partenaires afin d'affiner les besoins de la population. Une restitution des préconisations a eu lieu le 19 décembre de 14h à 16h et a été transmise au Conseil d'administration du CCAS. Le comité de pilotage a hiérarchisé les demandes et valider certaines préconisations notamment d'impulser la création d'une association de Chauffeurs Solidaires sur la commune. Une réunion d'information se déroulera le Jeudi 06 mars 2025 à 17H00 à la Salle Atlantique à Trignac.

4.3 Appel à projets 2025 : Conférence des Financeurs et CARSAT – Les 5 sens en action : Activité physique Adaptée et alimentation équilibrée pour les seniors

Le CCAS de Trignac a déposé une demande de subvention à la Conférence des Financeurs et à la CARSAT de Loire-Atlantique pour un nouvel atelier de prévention envers les seniors : Les 5 sens en actions : activité physique adaptée et alimentation équilibrée pour les seniors. Le cout du projet est de 8655€ pour 2 sessions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

Le Président, ou son représentant
Laurence FREMINET,
Vice-Présidente du CCAS